



Garantir l'éducation des jeunes réfugiés

Le droit à la formation des mineurs non-accompagnés doit être garanti. Pour le SSP, il s'agit d'une bataille prioritaire.

JULIEN EGGENBERGER . SSP . RÉGION VAUD

KEYSTONE . PHOTO

L'exil ne doit pas priver des milliers de jeunes de leur droit à l'éducation. Les jeunes réfugié-e-s non accompagné-e-s (MNA) sont d'abord des jeunes qui doivent bénéficier d'une formation et d'un encadrement de qualité, au même titre que les résident-e-s. C'est là une position de principe qui est ressortie de la table ronde-discussion – suivie par près de 150 personnes – organisée par le SSP – Enseignement le 19 mai à Lausanne. L'arrivée en Suisse de nombreuses et nombreux migrant-e-s ayant fui leur pays place les cantons et les services publics devant des défis politiques et organisationnels conséquents. Parmi ces réfugié-e-s se trouvent beaucoup d'enfants de moins de 18 ans, dont certain-e-s sont sans famille ni entourage immédiat: les «mineur-e-s non accompagné-e-s». Les dispositifs mis en place pour les accueillir, souvent dans l'urgence, doivent concrétiser la mission d'accueil incombant à notre société ainsi que le principe du droit à l'éducation. La situation des MNA a aussi déclenché un élan de solidarité parmi de très nombreuses personnes, qui s'engagent de différentes manières pour offrir leur soutien à ces migrant-e-s.

RÉALITÉ COMPLEXE. Les différent-e-s intervenant-e-s lors la table ronde ont balisé la réalité complexe que constitue l'ac-

cueil des MNA. Nicolae Schiau, journaliste à la RTS, a expliqué avoir en effet suivi des MNA lors de l'opération exils.ch. Dans ce cadre, il a parcouru la route des migrant-e-s de la frontière syrienne à l'Europe et gardé contact avec quelques jeunes.

Cesla Amarelle, conseillère nationale (PS) et professeure en droit de la migration, a exposé les différents enjeux nationaux qui sous-tendent la question des MNA: les différences de traitement entre les cantons, l'insuffisance des forfaits d'intégration versés aux cantons, le problème des créances dues par les réfugié-e-s aux passeurs, les risques d'abus dans les centres d'accueil et la nécessité d'assurer un accompagnement individuel lors de la procédure d'asile, ainsi qu'une prise en charge rapide par le système de formation.

La réalité du fonctionnement des centres d'accueil de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) et les difficultés que rencontrent le personnel et les jeunes ont été présentés par Amélie Huguenin, éducatrice et membre du groupe syndical SSP – EVAM. Elle a notamment souligné que la présence de personnel socio-éducatif tous les jours de la semaine et du week-end, ainsi que d'encadrant-e-s de nuit formé-e-s et dépendant-e-s des structures d'accueil constitue une condition impérative pour une prise en charge de qualité.

UNE PRIORITÉ POUR LE SYNDICAT. Julien Eggenberger, enseignant, président du SSP – Région Vaud et député au Grand Conseil vaudois a, pour sa part, développé les questions posées par l'insertion professionnelle, l'apprentissage du français et la socialisation des jeunes. Le projet en cours dans le canton, visant à augmenter nettement le dispositif pour les élèves allophones dans l'enseignement post-obligatoire, constitue une partie de la réponse aux revendications du SSP sur ce point.

Enfin, Antoinette Steiner, aumônier au centre d'enregistrement et de procédure de Vallorbe et responsable pour les MNA de l'action-parrainage, a expliqué la nécessité d'un soutien complémentaire à la prise en charge institutionnelle. Ce soutien peut se concrétiser au travers de l'action-parrainage réalisée dans le canton de Vaud. Un cadre qui donne à chacune la possibilité de s'engager selon sa disponibilité.

La nécessité pour la société de veiller à une bonne prise en charge de ces jeunes est apparue comme une évidence, notamment au regard de l'expérience, qui montre que la plupart d'entre eux s'établiront de manière définitive en Suisse. Ce sujet constitue une priorité pour le SSP! ■

Contexte

LES REVENDICATIONS DU SSP

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et la Constitution suisse stipulent que tous les enfants et les jeunes «ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement».

Le SSP a présenté sa position sur cette question au cours d'une conférence de presse nationale, le 27 mai dernier. Pour que les enfants et les jeunes réfugiés soient intégrés rapidement dans le système éducatif, les écoles et les enseignants doivent être mieux soutenus, souligne le syndicat.

Des moyens supplémentaires sont nécessaires pour l'enseignement des langues et pour les mesures de stimulation individuelle des enfants. Les enfants et les jeunes ont besoin d'un soutien et d'un accompagnement globaux, d'un enseignement sur le pays d'accueil, y compris dans leur langue d'origine, d'un soutien scolaire pour les devoirs ainsi que d'un repas chaud par jour. L'accès à des soins médicaux ainsi qu'à des activités sportives et liées aux loisirs doit également être garanti.

En outre, il faut porter une attention particulière à la situation des jeunes qui ne sont plus soumis à la scolarité obligatoire. Ces derniers doivent suivre une formation durant au moins deux années afin de pouvoir chercher ensuite une place d'apprentissage.

Le projet de «préapprentissage destiné aux réfugiés» doit débuter sans délai. Une meilleure coordination entre les institutions concernées est aussi nécessaire – dans cette optique, une conférence nationale doit être organisée sous l'égide de la Confédération. SSP ■